

## Rapport de présentation à la Commission Consultative des Services Publics Locaux

### ■ Séance du 9 décembre 2011

### **Présentation du rapport d'activité 2010 du délégataire de Service Public pour les parcs de stationnement du Centre et Vieux-Port à la Ciotat – DSP 06/123**

#### **I/ Compte-rendu technique**

Les deux parkings concernés par ce contrat ont été réalisés par le délégataire. Le parking du Centre (427 places) a été mis en service en août 2008 ; le parking Vieux-Port, (579 places) a ouvert ses portes un an après, en mai 2009. Compte tenu de la construction récente de ces deux parcs, aucun investissement complémentaire n'a été réalisé en 2010.

En ce qui concerne les effectifs, le délégataire fait état d'une équipe composée de deux agents d'exploitation, d'un assistant et d'un responsable d'exploitation. Cela correspond à 4 équivalents temps-plein sur site, auxquels s'ajoute l'encadrement du responsable de secteur.

#### **II/ Compte-rendu financier**

##### 1/ Tarifs et fréquentation

Les tarifs pratiqués en 2010 correspondent aux modalités de l'avenant passé en 2009.

La fréquentation du parking du Centre a augmenté de 30% concernant les véhicules horaires en 2010 ce qui représente une moyenne de 122 entrées par jour. Elle s'établit à 44 693 entrées.

Le nombre d'abonnés progresse de 152%, la moyenne passant de 34 à 87 abonnés.

Même si l'activité du parking progresse par rapport à 2009, la fréquentation demeure globalement inférieure aux prévisions du délégataire et intrinsèquement très faible. Le délégataire estime notamment que la fréquentation horaire souffre de l'absence de réglementation du stationnement payant sur voirie à proximité du parking, de la mise à disposition de nombreux parkings gratuits, et du manque de signalisation.

En ce qui concerne le parking Vieux Port, la fréquentation horaire est de 107 véhicules en moyenne par jour. Elle s'établit à 61 920 entrées. Le nombre d'abonnés moyen s'élève à 98. Ainsi l'activité de ce parc est comparable à celle du parc du Centre et est également en-dessous des prévisions du délégataire.

##### 2/ Economie de la délégation

Le chiffre d'affaires s'élève en 2010 à 139 k€ HT pour le parc Centre dont 80% proviennent des usagers horaires.

Le chiffre d'affaires du parc Vieux-Port s'élève à 214 k€ HT et est constitué à 84% des recettes horaires. Ainsi, bien qu'il s'agisse des premiers mois d'exploitation, les ressources générées par le parc Vieux Port sont plus importantes que celles du parc Centre.

Le chiffre d'affaires global s'établit ainsi à 352 K€.

Les charges s'élèvent quant à elles à 607 k€ pour le parc Centre, les postes majeurs étant les frais financiers (35%) et les amortissements (26% des charges).

Celles du parc Vieux Port s'élèvent à 785 k€ HT, et sont structurées également autour des frais financiers (43%) et des amortissements (26%).

Il convient de noter que, pour le parc du Centre, l'exploitation des équipements en elle-même (avant impact des investissements) est déficitaire, l'excédent brut d'exploitation étant négatif. Ce n'est pas le cas

du parc du Vieux Port qui affiche un excédent brut d'exploitation positif mais à un niveau relativement modeste.

Le total des charges s'établit à 1 392 K€ pour les deux parcs.

Ainsi au-delà du poids des charges d'amortissement et des frais financiers, c'est également la faiblesse des produits ainsi que l'importance des charges d'exploitation qui engendrent le résultat négatif enregistré sur les deux parkings.

En effet la DSP affiche un résultat net négatif à hauteur de -902k€.

### 3/ Relations financières avec MPM

Le contrat prévoit le versement d'une redevance fixe au délégant s'élevant à 3 000€ par an (valeur 2005), montant toutefois minoré par la montée en charge de l'exploitation prévue au compte d'exploitation prévisionnel annexé au contrat. Une redevance variable est également prévue et correspond à 25% du montant des recettes issues des emplacements publicitaires et commerciaux, recettes toutefois nulles en 2010.

Le montant de la redevance fixe versée au titre de l'exercice 2010 s'élève à 2 448 €.

### **III/ Qualité du service**

Le délégataire propose un certain nombre de services complémentaires à destination des usagers des parkings. Onze réclamations ont été enregistrées en 2010 concernant le parc Centre et neuf concernant Vieux Port. Toutefois les appels au service client du délégataire concernent principalement des informations commerciales.

### **IV/ Conclusion générale sur la vie du service durant l'exercice 2010**

La situation économique du contrat en 2010 est largement déficitaire et est due à la conjonction de différents facteurs : une fréquentation faible et en-dessous des prévisions, des charges d'exploitation supérieures aux budgets, le poids des frais financiers et des amortissements suite aux investissements réalisés.

Bien qu'il s'agisse du début du contrat donc d'une période de montée en charge, notamment en termes de fréquentation, la situation de ce contrat demeure préoccupante.